

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	30
Date de la convocation		
05/12/2025		
Date d'affichage		
05/12/2025		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du jeudi 11 Décembre 2025 (20h)
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

L'an deux mil vingt cinq
et le onze décembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents :

JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), LIEVRE Céline (Croizet sur Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières) ; COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, (St Just la Pendue) PERRIN Gérald (St Priest la Roche), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir :

GIVRE Dominique (Neaux) a donné pouvoir à BERT Pascal (Vendranges) ;
FESSY Véronique a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines) ;
MONTEL Fabienne a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Regny) ;
PRAST Lionel a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue) ;
DADOLLE Aurélien a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay) ;
BROSSETTE Maryline a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

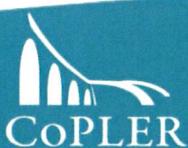
Excusée :

Secrétaire de séance : Timothée Crionay

Délibération : 2025-094-CC

OBJET : Budget Immobilier d'Entreprises- Décision modificative n° 3

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2025-094-CC

OBJET : Budget Immobilier d'Entreprises- Décision modificative n° 3

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n° du 27/03/2025 approuvant le budget primitif 2025,

Vu la décision modificative n° 1 du 25/09/2025,

Vu la décision modificative n° 2 du 6/11/2025,

Afin de permettre l'acquisition du bâtiment sur Le Forestier sur la commune de Régny, pour un montant de 45 000 €, le Président propose de procéder à la décision modificative n° 3 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641-020 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
D-2031-020 : Frais d'études	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21321-020 : Constructions immeubles de rapport	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-020 : Constructions (en cours)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	45 000,00 €	45 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ; à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 3 telle que présentée ci-dessus.

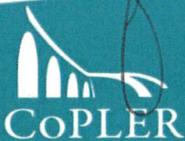
Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 11/12/2025

Le secrétaire de séance,

Timothée Crionay

Le Président,

Jean-Paul CAPITAN



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr